

## **Les Droits Humains dans l'Eglise et la Réconciliation**

### **Déclaration Finale du Ve Congrès de la Fédération Internationale des Prêtres Catholiques Mariés à ATLANTA (1999)**

La Fédération Internationale des Prêtres Catholiques Mariés, réunis à Atlanta en Géorgie, Etats-Unis, du 28 juillet au 10 août 1999, avec des représentants de quatre continents et de vingt-deux pays, a étudié le thème des Droits Humains dans l'Eglise et la Réconciliation.

Nous notons que la reconnaissance des Droits Humains comme charte fondamentale pour la famille humaine, a été bien mise en valeur par la Révolution Américaine (1776), la Révolution Française (1789), la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme (1948) et le 2e Concile du Vatican.

Nous sommes particulièrement conscients de ces droits, vu notre présence à Atlanta, la ville où les droits civils des gens ont été proclamés et déclarés d'une façon éloquente et prophétique.

Nous sommes extrêmement déçus du fait que l'Eglise Catholique Romaine Institutionnelle, ni ne reconnaît, ni ne réalise la promotion des droits humains de ses membres. Il y a une dichotomie entre ce que le Vatican prêche au monde et ce qu'il pratique à l'intérieur de l'Eglise.

Nous, prêtres mariés, croyons que le célibat obligatoire viole le droit au mariage donné à toute personne dans la Genèse et dans le Nouveau Testament; un droit inaliénable qui ne peut être violé par aucune institution humaine. Le pape Pie XI lui-même a déclaré que "nulle loi humaine ne peut enlever à la personne le droit originel de se marier". (Casti Connubii).

Nous observons que le Vatican, dans ce siècle où les droits des femmes ont été fortement mis en valeur, tout en déclarant que les femmes devraient être honorées et reconnues comme égales, n'est pas prêt à leur accorder une place égale dans l'Eglise.

En plus, nous déclarons qu'une approche plus évangélique et collégiale concernant l'autorité et les structures de l'Eglise protégerait les droits de tous ses membres. Nous appuyons les recommandations faites récemment dans les Synodes Internationaux de l'Asie et de l'Océanie qui ont demandé au pape de suivre fidèlement l'enseignement de Vatican II concernant la collégialité. Ce même Concile a demandé la reconnaissance du "sensus fidelium" du laïcat (Lumen Gentium, 12). Ceci ne se réalise pas. Ce concile a aussi demandé que les évêques ne soient pas considérés comme de simples vicaires du pape, mais plutôt comme des "ambassadeurs du Christ" (Lumen Gentium, 27). Ceci n'est pas réalisé.

Nous reconnaissons que notre démarche pour une réforme prophétique ne réussira pas sans l'influence de l'Esprit de Dieu et l'acceptation du Peuple de Dieu. Nous savons aussi que l'imagination, la créativité, le courage, et même l'humour sont les signes de la présence et la grâce de Dieu.

Voilà pourquoi nous demandons, pendant cette année du Jubilé et du Millénaire, à l'Eglise institutionnelle une réconciliation à l'intérieur même de l'Eglise : nous voulons qu'elle reconnaisse tous les droits humains de tous ses membres, et entre autres, la justice envers ses

ministres, l'égalité pour les femmes et l'option du mariage pour les prêtres. Une telle Eglise témoignera au monde la liberté, l'égalité et la solidarité du Peuple de Dieu.